



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Centres communaux d'action sociale

Question écrite n° 1542

Texte de la question

M. Raymond Marcellin appelle l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur le situation des centres communaux d'action sociale. Il apparait, en effet, que les delegues mandates par les maires pour l'animation de ces structures n'ont pas une connaissance exacte de leurs reelles possibilites d'action, ce qui a pour consequence une sous-utilisation de ces services publics. Aussi, il lui demande de lui indiquer, par strates demographiques de communes ou groupements de communes, le montant des ressources globales dont disposent les centres communaux ou intercommunaux d'action sociale en lui precisant le pourcentage du budget de ces structures consacre a l'institution et a l'attribution des prestations d'aide sociale facultative.

Texte de la réponse

Plusieurs enquetes ont ete realisees sur l'action des centres communaux et intercommunaux d'action sociale dans le domaine de l'action sociale. Les deux enquetes les plus recentes sont celles sur le developpement de l'action sociale des communes realisees, d'une part, par le laboratoire d'economie sociale et le Centre national de la recherche scientifique en 1983 et, d'autre part, par l'union nationale des centres communaux d'action sociale en novembre 1989. Ces etudes, deja anciennes, portaient sur un echantillon significatif de centres communaux d'action sociale (507 communes pour l'etude du laboratoire d'economie sociale et du CNRS, 887 dans l'enquete de l'UNCASS). Leurs resultats confirment le role important joue par ces etablissements publics communaux au profit des personnes agees ou handicapees ou des familles en difficulte sociale. Ainsi, les centres communaux d'action sociale consacrent, en moyenne, entre 15 et 20 p. 100 de leur budget a l'action sociale facultative. En raison de l'anciennete de ces enquetes et des limites de leur champ d'investigation, il n'apparait pas possible d'apporter une reponse complete a la question posee par l'honorable parlementaire. Il est cependant precise qu'une etude sur ce sujet est actuellement realisee par l'union nationale des centres communaux d'action sociale, a la demande du ministere des affaires sociales, de la sante et de la ville et avec son concours financier. Disponible a la fin de l'annee 1993, elle permettra de mieux cerner l'evolution des masses financieres consacrees par ces etablissements publics communaux au developpement de l'action sociale, sous la forme de prestations d'aide sociale facultative.

Données clés

Auteur : [M. Marcellin Raymond](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1542

Rubrique : Aide sociale

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mai 1993, page 1460

Réponse publiée le : 23 août 1993, page 2622